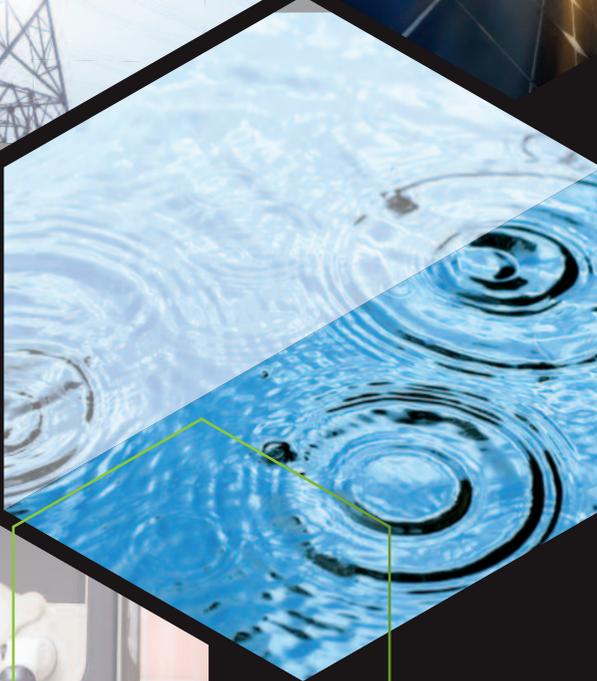
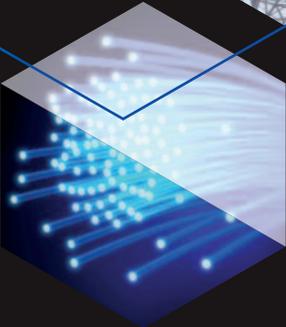




SDEPA

SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

l'énergie de nos territoires



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015

www.sdepa.fr



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Big Data territorial, un moyen pas une fin !

Depuis quelques années maintenant, le numérique impacte de plus en plus régulièrement, notre manière d'appréhender la vie, qu'elle soit professionnelle, sociale, familiale, culturelle... Cette percée du numérique concerne désormais, et de plus en plus, les services publics locaux en réseaux, dont la responsabilité incombe à nos collectivités. Ces réseaux sont non seulement appelés à devenir « intelligents », mais à produire de plus en plus d'informations dont la collecte et l'exploitation nous incomberont.

Les récentes discussions autour du compteur communicant Linky, nous rappellent sur ce point que cette intelligence n'est pas un simple enjeu technique.

Elle doit constituer un plus pour nos services publics, leurs usagers et pas uniquement pour ceux qui les exploitent, en garantissant la sécurité des données collectées notamment.

Si l'on se réfère au dernier ouvrage de l'écrivain Marc DUGAIN, « L'Homme Nu », le numérique pourrait constituer une « nouvelle dictature invisible pour l'homme », plus aucun usage des données n'étant réellement susceptible d'être contrôlé.

Alors, faut-il céder à la panique pour autant ?

Il faudra nécessairement être capable d'arbitrer entre les avantages (nombreux) du numérique et ses écueils (également nombreux), pour ne pas jouer aux apprentis sorciers c'est certain ; mais « jeter le bébé avec l'eau du bain » serait excessif.

Depuis plusieurs mois maintenant, les échanges entre le Département et le SDEPA sur la nécessaire convergence des réseaux électriques et numériques, dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique jusqu'à chez l'abonné (FTTH), sont à l'ordre du jour. Les usages du numérique en zone rurale tels que le télétravail, la télémédecine ou la desserte de zones d'activité par exemple, sont nécessairement des pistes de travail à explorer.

De même, la notion de « smart grid » ou réseau intelligent, est plus que jamais à l'ordre du jour. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) y est très favorable rappelant que l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux réseaux les rendra communicants. Le système électrique sera ainsi piloté de manière plus flexible pour gérer les contraintes telles que l'intermittence des énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages tels que le véhicule électrique par exemple.

En réalité, l'usage du numérique sera ce que nous en ferons et dans l'immédiat, il doit davantage être considéré comme un moyen et non comme une fin.

Nos Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE), doivent pleinement prendre conscience de cela et tout mettre en œuvre pour maîtriser l'usage raisonné du numérique et des données associées.

Vaste programme certes, mais n'est-ce pas là aussi, le rôle d'un service public de proximité ?

Par les informations qu'il contient et au-delà de son caractère obligatoire, ce rapport annuel d'activité qui est adressé à tous les Maires et délégués des communes, constitue un outil privilégié d'information et de communication.

Bien entendu, les élus et le personnel du SDEPA, se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Bien Cordialement

Denise Saint-Pé

Article I.5212-39 du CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

SOMMAIRE

/02 - Le mot de la présidente

/03 - Le SDEPA vous éclaire

/04 et 05 - Énergies pratiques

/06 et 07 - Les chiffres du SDEPA

/08 - Actualité technique

/09 - Énergies communes

/10 et 11 - Actualité du SDEPA

/12 - Recueil actes administratifs

Depuis l'automne 2015, le programme d'élimination des matériels d'éclairage public équipés de ballons fluorescents bat son plein.



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

HARO SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC vétuste et énergivore

Depuis plusieurs années maintenant, le SDEPA facilite la rénovation de l'éclairage public communal par un programme d'accompagnement financier soutenu de ces projets et celui-ci vient de bénéficier d'un coup d'accélérateur significatif !

Avec un parc d'éclairage public vieillissant parfois mis en place depuis plus de 40 ans, les communes du Pays Basque et du Béarn se trouvent confrontées à la nécessité d'engager des travaux de rénovation importants, si elles veulent que leurs espaces publics continuent d'être éclairés mieux sans éclairer plus. Dans ce contexte, le SDEPA a complété ses modalités de financement traditionnelles, par un programme spécifique de remplacement des ballons fluorescents encore présents en très grand nombre dans les communes et dont les sources lumineuses (lampes à vapeur de mercure) ne sont dorénavant plus commercialisées.

Sur près de 18 000 points d'éclairage public à rénover dans le département (données tirées des diagnostics réalisés sur 350 communes), 11 000 d'entre eux sont équipés de ballons fluorescents. Depuis l'automne 2015, le remplacement de plus de 2000

points a d'ores et déjà été engagé, sachant que le chantier global s'étalera sur 4 à 5 ans.

6 millions d'euros d'investissement !

Pour mener à bien ce projet, le SDEPA a engagé des moyens conséquents puisqu'après avoir effectué au cours de l'année 2015, un état des lieux des fournisseurs de matériels susceptibles de répondre dans les meilleures conditions à cet important programme d'investissement, ce sont 6 millions d'euros qui seront engagés au cours des 4 prochains exercices sur cette opération.

Tous les matériels mis en place seront éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie et généreront dans la plupart des cas une diminution par 2 des consommations énergétiques.

Des économies d'énergie et moins de pollution lumineuse !

Bien entendu, au travers de cette rénovation, l'objectif consiste à

éclairer mieux les zones circulées avec du matériel performant. Les évolutions technologiques permettent de diminuer fortement les puissances installées tout en conservant un niveau d'éclairage de bonne qualité voire la plupart du temps, de meilleure qualité qu'à l'origine. Et qui dit matériel moins gourmand énergétiquement dit également des économies financières significatives pour la collectivité. Si l'on rajoute à cela, la mise en place d'une extinction partielle de l'éclairage durant la nuit, ce sont de vraies économies de fonctionnement qui seront générées au travers de ce programme. Mais l'environnement également y trouve son compte, avec moins d'énergie consommée et une préservation du ciel nocturne, de la faune et de la flore de proximité, les halos lumineux étant dorénavant circonscrits aux périmètres à éclairer. Les boules lumineuses qui éclairent le ciel et perturbent la biodiversité, c'est fini !

FINANCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

De nouvelles modalités à compter de 2016

Programme	Ballons fluorescents (BF)	Travaux de rénovation et sécuritaires	Travaux neufs	Éclairage sportif / Aires de jeux
Plafonds HT subventionnables	500 € sur support 1 000 € sur candélabre	30 000 €	30 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • 60 000 € Grands jeux • 15 000 € Arènes/Frontons • 10 000 € autres
Taux de subvention Commune >2000 habs percevant directement TCCFE	50 %	20 %	15 %	10 %
Taux de subvention Commune <2000 habs ne percevant pas TCCFE	50 %	40 %	30 %	30 %

100 % au-delà

Prise d'effet sur les programmes travaux 2016

BRÈVES

Du gaz de schiste américain pour l'Europe

À Sines au Portugal, Galp Energia a réceptionné la première livraison de gaz de schiste en provenance des États-Unis.

Affrété par Cheniere Energy depuis le terminal méthanier de Sabine Pass en Louisiane, le navire a livré l'équivalent d'une semaine de consommation portugaise, soit 1 TWh. Ces dernières semaines, Cheniere Energy a déjà exporté du gaz de schiste liquéfié en Argentine, au Brésil et en Inde. D'autres livraisons sont attendues en Europe par les fournisseurs Britanniques BG et les fournisseurs Français, EDF et ENGIE.

Des SEM pour les concessions hydrauliques

Annoncé il y a 6 ans, répondant à une mise en demeure de la Commission Européenne, le décret ouvrant à la concurrence les concessions hydro-électriques, a été publié au journal officiel le 30 avril 2016.

Il y est prévu de procéder, d'ici fin 2016, au regroupement de concessions et au renouvellement de concessions échues, le cas échéant avec la création de sociétés d'économie mixte (SEM) associant l'État, les collectivités locales et des opérateurs.

Le SDEPA suit cela de près !

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

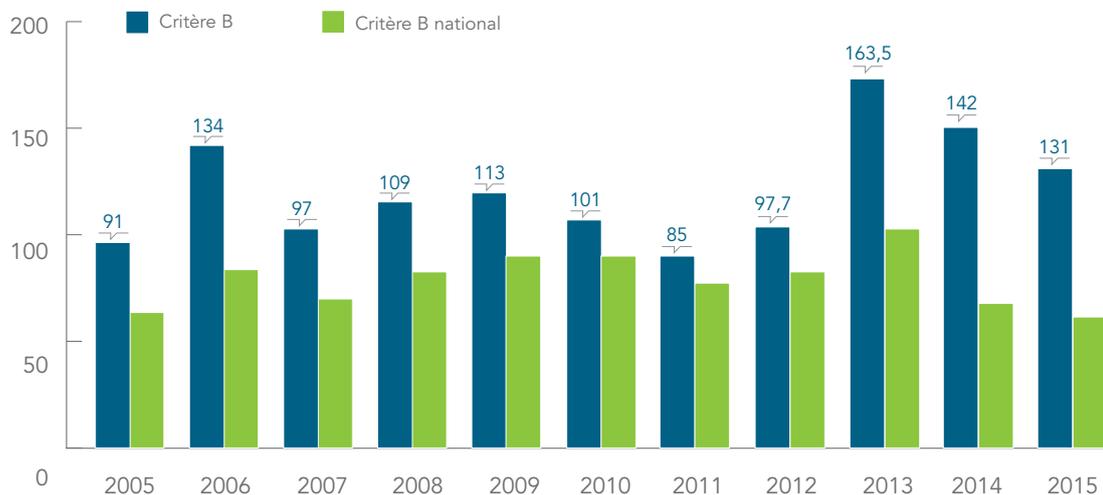
➡ LES CHIFFRES de la concession

L'adhésion de la Ville de Biarritz au SDEPA, depuis 2015, modifie en conséquence les linéaires de réseaux sur la concession. Les réseaux souterrains, en haute tension et en basse tension, augmentent plus fortement de 2014 à 2015, eu égard au caractère urbain de la commune nouvellement adhérente.

	Patrimoine 546 communes		Patrimoine 547 communes		
Réseau HTA (en km)	2012	2013	2014	2015	Variation 2012/2015
Souterrain	3 425	3 568	3 698	3 879	+ 13,26 %
Aérien	4 533	4 441	4 366	4 292	- 5,32 %
dont faible section	53	51	48	45	- 15,09 %
Torsadé	24	24	24	23	- 4,17 %
Total HTA	7 958	8 009	8 064	8 196	+ 2,99 %

Réseau BT (en km)	2012	2013	2014	2015	Variation 2012/2015
Souterrain	3 694	3 803	3 940	4 176	+ 13,05 %
Torsadé	5 852	5 939	6 032	6 200	+ 5,95 %
Nu	2 041	1 910	1 770	1 610	- 21,12 %
dont faible section	659	608	553	471	- 28,53 %
Total BT	11 587	11 652	11 742	11 987	3,45 %

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes (critère B)



Le temps moyen de coupure sur le plan national est en diminution constante depuis trois années. Or, cette durée mesurée sur la concession des Pyrénées-Atlantiques est structurellement deux fois plus importante qu'en France. En 2015, le temps moyen de coupure est de 131 minutes (143 en 2014). Les investissements du SDEPA au cours de la dernière décennie sur la basse tension et la reprise de ceux d'ERDF depuis quatre ans sur les réseaux HTA, ne porteront leurs fruits qu'à moyen terme pour éliminer les coupures sur les réseaux incidentogènes.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

➡ CONFÉRENCE SUR LES BESOINS de l'électrification rurale : session 2015

Tous les deux ans, les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité du département, se réunissent sous l'égide de Monsieur le Préfet afin de recenser les futurs besoins de l'électrification rurale.

Cette réunion a pour but d'exposer les caractéristiques du réseau d'électricité du département (linéaires de fils nus, communes rurales et urbaines, qualité de la fourniture d'électricité). Les ressources du compte d'affectation spéciale du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) sont par la suite réparties en fonction des besoins de chaque autorité organisatrice, pour effectuer des travaux de renforcement de réseaux, d'extensions de réseaux, d'enfouissements ou de sécurisations de lignes. Cette conférence a eu lieu en Préfecture le 29 juin 2015.

Monsieur le Préfet a souligné « qu'il ressort de cet inventaire que le maintien d'un niveau d'intervention élevé du FACE est essentiel dans les Pyrénées-Atlantiques dans la mesure où, malgré les investissements importants déjà réalisés, il existe non seulement des spécificités locales tenant à l'étendue du territoire départemental, à ses reliefs très diversifiés (plaines, montagnes et façade maritime, à ses événements climatiques récurrents et à son dynamisme périurbain autour des deux agglomérations de Pau et de Bayonne ; mais aussi une part importante de réseau dont la qualité n'est pas optimale (persistance d'un linéaire élevé de réseau de fil nu et forte augmentation du temps de coupure par client qui est le double de la moyenne nationale) ».



Réunion de travail en Préfecture.

LA CONCESSION GAZ

➡ LA CONCESSION DE GAZ NATUREL exploitée par GRDF

CONCESSION HISTORIQUE - 86 COMMUNES

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres :

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
220 242	34 152	860 178	1 115, 15	31 291



Les délégations de service public

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres :

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
AHETZE	0	0	5 594	5 594	64
ARTIGUELOUTAN	0	0	710	710	16
PRECILHON	0	0	2 183	2 183	28
SOURAIDE	0	0	5 406	5 406	46

FINANCES

➡ LE COMPTE administratif 2015

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année n-1 et permet au travers des résultats qu'il met en évidence, de comparer les réalisations aux prévisions budgétaires. Voici quelques chiffres significatifs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Du point de vue des recettes, si la redevance de concession représentait jusqu'en 2011 la ressource la plus importante dans le budget de fonctionnement du SDEPA; depuis 2012, c'est la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui constitue la part la plus significative. Bien

entendu, une grande part de ce produit étant reversée aux communes, cette dépense apparaît aussi en dépenses désormais dans la section de fonctionnement où figurent également le paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDEPA pour le compte des communes, les

charges à caractère général et les dépenses de personnel. Le virement prévisionnel à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution sur l'exercice, ce qui explique la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées.

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015 (avec résultat 2014)



Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015



Prévu

Réalisé

Redevance de concession perçue sur travaux 2013



Charges financières



Résultat de clôture 2015:

Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2016 par le comité syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice 12 430 646 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 1 674 664 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 7 153 512 €
- Résultat de clôture de l'exercice 6 951 798 €

LES CHIFFRES DU SDEPA

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cet aperçu du compte administratif 2015 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 13 février 2016.

Recettes d'investissement 2015 (avec reports antérieurs)



Dépenses d'investissement 2015 (avec reports antérieurs)



Prévu

Réalisé

MANDATEMENT ET ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES TRAVAUX 2015

(avec reports antérieurs)



Montant mandaté
23 418 241 €
+
Montant engagé
17 565 526 €
=
40 983 767 €

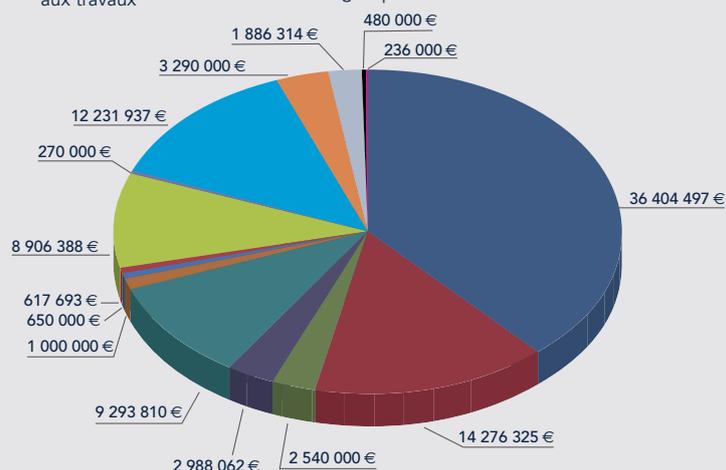
soit 71 %
de la dépense
budgétisée

BUDGET 2016 96,5 millions d'euros

Dans un contexte économique difficile, le SDEPA demeure actif en termes d'investissements, même si la visibilité à moyen terme se réduit.

DÉPENSES 2016

- Travaux d'électrification
- Charges de personnel
- Opérations d'ordre
- Travaux d'éclairage public
- Entretien de l'éclairage public
- Reversement aux communes
- Réseaux Telecom
- Moyens de fonctionnement
- Dépenses imprévues
- Emprunts affectés aux travaux
- Déficit reporté
- Fonds propres affectés aux travaux
- Diagnosics énergétiques
- Géoréférencement des réseaux
- Autres acquisitions



RECETTES 2016

- Participation des communes travaux d'électrification
- Emprunts
- Produits de taxe sur l'électricité
- Subv. travaux d'électrification
- Autofinancement
- Opérations d'ordre
- Subv. et particip. travaux éclairage public & télécommunications
- Solde cumulé et affecté
- Redevance de concession
- Subv. et particip. diagnostics énergétiques et entretien de l'éclairage public
- Récup. TVA et remboursements emprunts
- Frais de gestion
- Produits divers



ÉNERGIES RENOUVELABLES

EN 2015, 6 NOUVELLES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES du SDEPA ont été mises en service dans le département

	École maternelle Bidart	Mairie Amendeux	École Mauléon	Mairie Precilhon	École Riupeyrous	École Artiguelouve	TOTAL
Installateur	Ineo	Ineo	Ineo	Bocenosei	Bocenosei	Bocenosei	
Puissance (kWc)	9	9	9	6	9	9	51 kWc
Production annuelle prévisionnelle (kWh/an)	9 500	10 400	9 600	7 500	10 500	9 500	
Co2 évité (kg CO2/an)	1 140	1 250	1 150	900	1 260	1 140	6 840 kg Co2/an
Équivalent environnemental en km (voiture particulière)	1 450 km/an	1 600 km/an	1 480 km/an	1 150 km/an	1 620 km/an	1 450 km/an	8 750 km/an
Investissement € HT	26 000	21 000	29 000	24 000	31 000	31 000	162 000 € HT

Maîtrise d'œuvre: Transenergie Sud



École de Bidart.



Mairie d'Amendeux.



École de Mauléon.



Mairie de Precilhon.



École de Riupeyrous.



École d'Artiguelouve.

ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAUX

L'ASPIRATION DES GRAVATS pour les chantiers difficiles

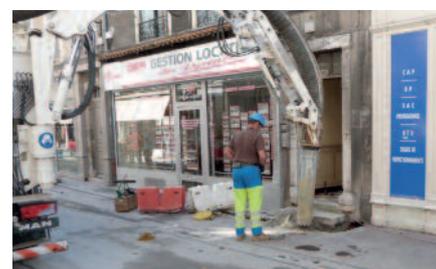
À un moment où la question des responsabilités liées aux conséquences de l'endommagement de réseaux souterrains, est clairement au cœur des préoccupations des maîtres d'ouvrage, la réglementation étant de plus en plus stricte en la matière, l'utilisation de solutions alternatives douces pour le déblaiement des tranchées est une vraie opportunité.

En effet, les nouveaux engins de travaux de type « camion aspirateur », constituent des solutions dorénavant régulièrement mises en œuvre lorsqu'il s'agit de préserver un sous-sol parfois très encombré comme dans les centres urbains.

Cette pratique est moins agressive pour les réseaux souterrains et préserve la sécurité des ouvriers sur les chantiers, ce qui est déterminant.

De plus, cette solution ne génère pas nécessairement des surcoûts, quand on sait les problèmes techniques rencontrés et le temps perdu en cas d'endommagement d'un ouvrage souterrain (conduites de gaz, d'électricité, de télécommunications, d'eau, d'assainissement...).

Plusieurs chantiers du SDEPA ont d'ores et déjà été réalisés en faisant intervenir ce type de matériel et la tendance se poursuivra à l'avenir.



Camion aspirateur en action à Pau.



LA PAROLE aux Élus

Jean
HOURQUEBIE,
Maire de
Castagnède



Le SDEPA a récemment mis en place dans votre commune, un éclairage public autonome équipé de panneaux photovoltaïques. Pourquoi un tel choix et le résultat répond-il à vos attentes ?

L'éloignement très important de cet abri bus ne permettait pas de faire un branchement sur le réseau d'éclairage public déjà existant. L'équipement photovoltaïque nous a permis de résoudre positivement ce problème. Les écoliers et les collégiens ne se retrouvent plus dans la pénombre pour attendre le bus du ramassage scolaire. Les usagers en sont très satisfaits.

Vous avez souhaité que le SDEPA procède à l'enfouissement des

réseaux aériens du chemin du Lay et de la rue de l'église. Quelles ont été les motivations d'un tel projet ?

En 2012, nous avons réalisé dans un premier programme, l'enfouissement des réseaux électriques aériens et de l'éclairage public dans le cadre de la sécurisation et de l'aménagement du bourg. Le chemin du Lay et de la rue de l'Église faisaient partie de la seconde phase de ces travaux. La motivation de ce projet était de finir de sécuriser et d'éclairer cette partie du village qui possédait un réseau aérien en quatre fils. Les travaux terminés, donnent maintenant un ensemble cohérent, fiabilisé et agréable à la vue.

La diminution des consommations énergétiques est devenue une préoccupation récurrente des collectivités, notamment en raison des contraintes budgétaires. Avez-vous déjà engagé

des démarches dans ce sens dans votre commune ?

Oui, nous avons mené une étude par l'intermédiaire du service Energie du SDEPA, lequel nous a établi un diagnostic sur nos équipements électriques et sur notre consommation dans les bâtiments communaux et l'éclairage public. Ainsi nous pourrions envisager au travers des travaux futurs, la baisse de notre consommation d'énergie.

Envisagez-vous de solliciter à nouveau le SDEPA au cours des prochains mois et si oui dans quels domaines ?

Ces dernières années, suite aux intempéries, les lignes des quartiers les plus éloignés du village situés sur les coteaux, ont été mises en sécurité avec le Syndicat. Il nous reste deux antennes à finaliser. Elles devraient être réalisées dans les prochains mois, toujours avec les services du SDEPA.

ZOOM SUR...

LE SDEPA À LA JOURNÉE DES MAIRES des Pyrénées-Atlantiques !

À l'instar de 2015, le SDEPA participera à la Journée des Maires des Pyrénées-Atlantiques, qui se déroulera dans le cadre de la Foire Exposition de Pau, le lundi 12 septembre prochain.

Le SDEPA tiendra un stand d'information à destination des élus, où le nouveau service de Conseil en Energie Partagé qui vient d'être mis en place, sera présenté. Les techniciens qui interviendront pour le compte des collectivités seront présents à cette occasion.

Par ailleurs, le SDEPA participera également aux Tables Rondes organisées par L'Association des Maires, dans le cadre de la nouvelle formule de cette journée dédiée aux élus du département.



La journée des Maires sera l'occasion de présenter le nouveau service de CEP du SDEPA aux Elus.

PROXIMITÉ

➡ **UNE CONVENTION ENTRE LE SDEPA, l'Association des Maires et ERDF**

Parce que certains services publics comme la distribution d'électricité, nécessitent des relations de partenariat et surtout de proximité, l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques, le SDEPA et ERDF (aujourd'hui ENEDIS), ont souhaité formaliser cette vision commune au sein d'une convention tripartite.

Ainsi, la mise en place d'interlocuteurs privilégiés d'ERDF en faveur de chaque commune a été actée, tout comme la nécessaire information régulière des communes sur les problématiques de réseau (raccordements, coupures...) ou des questions plus spécifiques telles que le déploiement du compteur Linky par exemple ou enfin, la mise à disposition des élus communaux, d'un numéro spécial dédié aux problématiques de dépannage.

Cette convention, qui a vocation à compléter sur certains aspects, les grands principes de service public posés par le contrat de concession en améliorant très concrètement l'accessibilité aux services d'ERDF, a été signée pour une durée de trois ans, à l'occasion de la Journée des Maires du département, organisée dans le cadre de la Foire Exposition de Pau le 7 septembre 2015.



Signature de convention lors de Foire exposition de Pau.

RÉFORME TERRITORIALE

➡ **LES 12 SYNDICATS D'ENERGIE** de la nouvelle grande région s'organisent pour travailler ensemble!

Les Syndicats d'Énergie, conscients de la nécessité de porter un discours commun en direction de leurs interlocuteurs, ont pris l'habitude de travailler ensemble dans un souci de cohérence, mais aussi de mutualisation des coûts et des compétences.



Les Syndicats d'Énergie réunis à Bordeaux.

Avec le changement d'organisation territoriale voulu par l'État, tous les acteurs de la vie publique doivent s'adapter en travaillant sur des territoires plus larges. C'est donc dans cette optique que les AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité) de la nouvelle grande région sud-ouest, se sont regroupées le 5 octobre 2015 à Bordeaux, afin d'échanger sur les actions communes à envisager pour l'avenir.

Les 5 Syndicats d'Énergie de « l'ancienne Aquitaine » travaillent déjà ensemble depuis de nombreuses années sur

diverses thématiques, il est apparu indispensable de poursuivre et d'élargir ces initiatives, à un moment où il convient pour nos Syndicats, de rappeler l'importance et le caractère concret des actions menées sur les territoires ; à de nouveaux interlocuteurs que sont les grands EPCI à fiscalité propre par exemple, mais également la grande région ou à la future grande ADEME en cours de constitution. Des pistes de travail communes sont d'ores et déjà étudiées afin que nos établissements soient mieux identifiés, dans un contexte économique, institutionnel et territorial en pleine évolution!

ÉNERGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

➡ LE SDEPA dans la Vienne pour voir plus loin !

Point de visite du Futuroscope pour la délégation du SDEPA qui s'est rendue à Poitiers en fin d'année dernière, mais plutôt une journée de travail constructive.

En effet, il s'agissait avant tout de rencontrer les représentants du Syndicat d'Énergie du département de la Vienne, et de découvrir les nombreux champs d'action qu'a pu investiguer ce Syndicat précurseur depuis de nombreuses années, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

En effet, depuis maintenant plus de 10 ans, les élus de la Vienne ont entériné le principe d'une intervention publique locale forte dans le domaine des énergies renouvelables, au travers d'un outil d'action opérationnel, la Société

d'Économie Mixte (SEM) locale, SERGIES.

Porteuse de projets éoliens, photovoltaïques ou de production de biogaz, la SEM SERGIES est devenue aujourd'hui le principal outil public d'aménagement du territoire de la Vienne et même au-delà, dans le domaine énergétique.

Il est vrai que le partenariat public/privé découlant d'un tel dispositif, a permis de mobiliser des capitaux significatifs, lesquels, mutualisés sur l'ensemble du territoire ont per-

mis de porter de nombreux projets en relation avec les communes de la Vienne et leurs habitants.

Un tel modèle de réappropriation énergétique du territoire, n'a pas laissé insensible le SDEPA qui travaille actuellement à la mise en place d'un outil d'aménagement du même type pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Alors, une future SERGIES dans les Pyrénées-Atlantiques ?
A suivre...



ÉNERGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

➡ PROSPER, le nouvel outil de planification énergétique territorial du SDEPA

Même si les questions énergétiques ont depuis longtemps, un impact significatif sur le coût global des projets d'aménagement (raccordements, renforcements, dimensionnements d'équipements...), force est de constater que ces questions se traitent la plupart du temps au coup par coup et ne constituent pas, jusqu'ici en tout cas, la priorité des aménageurs.

Or, face à la diminution des moyens d'investissement en période de crise économique et compte tenu de la nécessaire prise en compte des contraintes environnementales, adapter au mieux les projets du point de vue énergétique, peut constituer une source d'économie significative en terme financier, en investissement bien sûr, mais également au niveau des charges de fonctionnement, et permet de préserver les ressources naturelles, celles-ci n'étant pas inépuisables.

Cependant, pour ce faire, encore faut-il pouvoir mener des études préalables à partir de données de réseaux fiables et mises à jour, ayant trait à l'électricité, au gaz, à la chaleur ou à la capacité de réinjection des énergies renouvelables par exemple, ce qui est assez rarement le cas.

C'est pourquoi, le SDEPA a souhaité mener un important travail de compilation de données (pour la plupart issues des concessions gérées) et de cartographies, permettant d'alimenter un outil

informatique dédié et dorénavant opérationnel, le simulateur énergétique « PROSPER ».

Cet outil d'aide à la décision, sera mis à disposition des collectivités adhérentes au nouveau service de Conseil en Énergie Partagé du SDEPA et permettra d'effectuer diverses simulations nécessaires à l'élaboration des PLU, des PLUI ou des Plans Climats Énergie Territoriaux (PCAET) dorénavant obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.



RECUEIL

Des actes administratifs...

BUREAU DU 23 JANVIER 2015

1- Avenant au marché de diagnostic énergétique de l'éclairage public communal.

COMITÉ DU 7 FÉVRIER 2015

- 2- Avenants aux contrats de concession de distribution publique de gaz sur les communes de GARINDEIN et LASSEUBE
- 3- Débat d'orientations budgétaires 2015
- 4- Compte rendu des transferts de crédits 2014.

BUREAU DU 24 MARS 2015

- 5- Emprunt de 1 500 000 €
- 6- Financement du projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME
- 7- Autorisation de signer une convention d'enfouissement coordonné des lignes électriques et téléphoniques portant transfert de la propriété des infrastructures de génie civil créées au bénéfice d'ORANGE (option B).

COMITÉ DU 4 AVRIL 2015

- 8- Vote du compte administratif 2014
- 9- Examen et vote du compte de gestion 2014
- 10- Affectation des résultats 2014
- 11- Vote du budget primitif 2015
- 12- Affectation des résultats 2014 pour la Régie de production d'énergie photovoltaïque
- 13- Examen et vote du compte de gestion 2014 pour la Régie de production d'énergie photovoltaïque
- 14- Vote du compte administratif 2014 pour la Régie de production d'énergie photovoltaïque
- 15- Vote du budget primitif 2015 pour la Régie de production d'énergie photovoltaïque
- 16- Mise en œuvre d'une délégation

de service public pour la distribution de gaz combustible sur la commune de SAMES.

BUREAU DU 9 JUIN 2015

- 17- Ligne de trésorerie de 2 000 000 €
- 18- Relèvement des plafonds subventionnables des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques
- 19- Modalités de financement du programme de résorption de l'éclairage public vétuste dit « ballons fluorescents »
- 20- Adhésion du SDEPA au groupement de commandes des Syndicats d'Énergie d'Aquitaine.
- 21- Signature d'un avenant au marché relatif à la création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de BEDOUS
- 22- Positionnement du SDEPA en vue de l'obtention de financements au titre des Territoires à Énergie Positive (TEPCV) pour les projets de réseaux de chaleur bois d'ALOS-SIBAS-ABENSE et MAULEON.
- 23- Participation du SDEPA au marché d'achat groupé d'électricité organisé dans le cadre du groupement de commande régional d'achat d'énergie
- 24- Participation du SDEPA à la Journée des Maires de la Foire Exposition de PAU
- 25- Création d'un emploi non permanent à temps complet.

BUREAU DU

28 SEPTEMBRE 2015

- 26- Création d'un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) au SDEPA
- 27- Mise en place d'un contrat d'apprentissage au SDEPA
- 28- Création d'un Emploi d'Avenir
- 29- Nouvelles modalités de financement de l'éclairage public
- 30- Participation du SDEPA au Congrès National des Maires et à la

Conférence Mondiale sur le Climat (COP 21).

BUREAU DU

8 DÉCEMBRE 2015

- 31- Ligne de trésorerie de 3 000 000 €
- 32- Emprunt de 3 000 000 €
- 33- Reconduction en 2016-2017 des marchés 2014-2015 liés aux travaux d'électrification
- 34- Enfouissement des lignes HTA pour raison économique
- 35- Prise en charge financière de l'alimentation électrique de bâtiments d'élevage situés dans les communes classées en régime urbain d'électrification
- 36- Création d'un réseau de chaleur bois sur les communes d'ISPOURE et SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
- 37- Prorogation de la convention entre le SDEPA et le CPIE
- 38- Signature d'une convention de stage avec un étudiant de l'enseignement supérieur
- 39- Transformation de postes
- 40- Modification de la délibération concernant la création d'un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) au SDEPA.

COMITÉ DU

19 DÉCEMBRE 2015

- 41- Création d'une régie à autonomie financière pour l'exploitation du service de production et vente de chaleur à partir d'énergies renouvelables
- 42- Modification du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service de production et vente d'énergie photovoltaïque
- 43- Décisions modificatives au budget 2015
- 44- Mise en place de la Commission Consultative de l'intercommunalité dans le domaine énergétique.